

« petits **M**étiers, » grands *savoirs*

Quoi de plus foisonnant pour un ethnologue que l'univers de la pêche ? Pratiques, techniques, sociabilité, manière de vivre et d'organiser le travail : c'est tout un monde particulier qui est ici à l'œuvre. Une spécificité encore plus marquée en Méditerranée où la "pauvreté" de l'environnement a dû être supplée par l'inventivité des hommes. Entretien avec Annie-Hélène Dufour, ethnologue, maître de conférences à l'université de Provence.

"La barque marseillaise",
emblème des petits
métiers

La pêche en Méditerranée ne bénéficie pas de l'aura qu'elle connaît pour l'Atlantique. Peut-on vraiment parler d'une spécificité méditerranéenne ?

A plus d'un titre. La pêche en Méditerranée française se démarque des pêches atlantiques par ses techniques (engins de pêche et embarcations), la taille des flottilles et des équipages, les rythmes de travail, l'organisation de la production, le mode de gestion des espaces marins, etc. Elle s'exerce aussi dans un milieu différent et qui, comparé à l'Atlantique, n'est pas particulièrement favorable. C'est celui d'une mer fermée, au plateau continental étroit (or, c'est là que se développe la plus grande partie de la faune marine), aux tempé-

tures relativement élevées, ce qui rebute beaucoup d'espèces vivant sur le talus continental en Atlantique... Bref, les pêcheurs se trouvent ici confrontés à un environnement aux ressources comptées. Mais, comme toujours dans ce genre de situation, la "rareté" appelle l'inventivité, ce qui se traduit par un raffinement des techniques dont il faut multiplier la diversité pour ne rien laisser perdre de ce capital limité. A cet égard, celui de la créativité, il s'agit d'une pêche majeure. Mais vous avez raison, elle n'est ni connue, ni reconnue comme telle, car elle est peu productive au regard de l'ensemble économique que représente la pêche en France. D'autre part, l'image du pêcheur méditerranéen par rapport à celle du pêcheur qui fait des campagnes de plusieurs jours, voire de plusieurs mois en haute mer — par exemple du pêcheur



© Nadolny/Wallis



breton immortalisé par la littérature, le cinéma... — est celle d'un aimable "amateur". D'un homme de terre, plutôt que d'un marin. Disons-le tout net : il s'agit d'un stéréotype qui, comme d'autres, ne résiste pas à l'observation des faits. Cette pêche requiert d'abord de solides compétences en navigation, la Méditerranée étant, comme seuls le savent ceux qui la pratiquent, une mer "difficile". Elle exige ensuite un capital important de connaissances, de savoir-faire et de réflexion. Ce capital "cognitif" est aussi essentiel, sinon plus, à l'exercice du métier que le capital matériel que représentent le bateau et les engins de pêche.

En quoi consiste-t-il ?

En une intime connaissance du milieu. De la météorologie, comme dans tous les métiers proches de la nature, puisque le temps qu'il fait, ou plutôt qu'il fera, décide du parti à prendre : "sortir" ou non et pour quel type de pêche. Cette expérience météorologique, les pêcheurs la puisent à plusieurs sources : la mémoire collective qui s'exprime souvent en proverbes, l'observation de signes qui permettent une prévision comme le comportement des animaux marins ou terrestres, les modifications du ciel, des astres, du vent, de l'eau. Ce qui ne les empêche pas, bien sûr, d'avoir recours aux bulletins de la météorologie marine. Mais ses estimations ne sont pas forcément assez fines pour la pêche locale. Autre objet important de savoir : les fonds marins, non seulement leur configuration générale, mais les lieux propices à tel ou tel type de pêche, leur évolution au fil des saisons, leur modification en fonction de la température, etc. Cette connaissance est en partie héritée de l'expérience des anciens et en partie le fruit de minutieuses observations au cours de la pratique quotidienne du métier.

Elle s'articule avec un éventail d'autres savoirs touchant, par exemple, à la végétation. Savez-vous que certains marins connaissent parfaitement le cycle de la végétation de la posidonie, cette "algue" à laquelle les biologistes marins s'intéressent beaucoup en ce moment car elle est menacée ? Et surtout, bien sûr, à la faune —

poissons et autres — dont les comportements, les "habitudes", les "goûts", les métamorphoses au cours du cycle annuel sont objet de continues observations.

Vous parliez d'inventivité, comment se traduit-elle ?

Par la grande diversité des techniques par exemple, donc des engins et des pratiques de pêche. Chaque pêcheur se doit de connaître un éventail très large de ces techniques pour pouvoir à chaque instant répondre de la façon la plus adéquate aux sollicitations changeantes du milieu. C'est une façon de remédier au caractère aléatoire de cette activité et à la rareté des ressources. Aussi les pêcheurs ne sont-ils pas des gens hyper-spécialisés dans une seule branche de leur métier comme on peut le voir dans la plupart des métiers artisanaux, mais au contraire polyvalents. Ce sont des polypécialistes.

On pourrait également parler de la diversité des embarcations, plus perceptible autrefois qu'aujourd'hui du reste, qui est directement liée aux types de pêche et aux caractéristiques océanographiques des lieux où ils s'exercent. Ce qui explique les variations micro-locales des types de bateaux d'un bout à l'autre de la Méditerranée. Du moins en partie, car entrent

PRUD'HOMIE	Crosas, le	199
CARRIE	M.	
Vous êtes prêt d'assister au Conseil fondre de		
M.		membre participant
qui aura lieu le		courant à heures de
Le Premier Prud'homme		
Amende : 90 francs		
N.B. — Le présent dossier sera remis au délégué au Conseil.		

Danse des prud'hommes

à la Saint-Pierre

(Eglise de Gruissan)

Procession de pêcheurs,
une tradition séculaire





© P. Box / Rapho

également en jeu les savoirs et le "style" des charpentiers de marine auxquels bien des innovations ou des emprunts techniques sont dus. Vous voyez donc que cette connaissance propre au monde des pêcheurs met finalement en jeu une pluralité de savoirs : savoirs techniques touchant à la navigation, à la fabrication et la mise en œuvre des engins de pêche, savoirs naturalistes concernant la flore, la faune, la météorologie et l'océanographie.

Ces techniques ont-elles des conséquences sur l'organisation même de la pêche ?

L'essentiel des activités de pêche — en Méditerranée française et en Provence en particulier — est représenté par le "petit métier". Il désigne ces pêcheurs aux "arts fixes" qui utilisent filets, palangres ou nasses (les "paniers") qui, tenus au fond par un système de lestage, ne changent pas de position une fois "calés". Ces "petits métiers" pêchent au moyen d'embarcations de faible taille, en eau peu profonde, ne dépassant pas une centaine de mètres, et généralement en vue des côtes. C'est à l'est de Marseille, côté provençal, et dans les étangs, côté languedocien que se concentre l'essentiel des "petits métiers". Mais les "arts traînants" ne sont pas inconnus. Ils sont surtout représentés dans les stations du golfe du Lion, au plateau conti-

mental beaucoup plus large, et permettant l'activité de nombreux chalutiers, thoniers, sardiniers d'importante capacité. Marseille fait charnière entre ces deux ensembles, ainsi d'ailleurs que Martigues, en abritant, en plus des "petits métiers" majoritaires, une partie non négligeable d'arts traînants. Au total 92 % de la flottille consacrée à la grosse pêche au large est concentrée dans le golfe du Lion (28 % pour Marseille et Martigues). Depuis "toujours" existe une opposition entre ces deux formes de pêche complémentaires et rivales qui reposent à la fois sur des systèmes techniques différents et sur des relations au milieu naturel, à l'animal, des représentations de l'espace, des conceptions du métier également très différents.

En principe, les chaluts pêchant hors de la zone des trois milles, ils ne devraient pas gêner les pêcheurs au petit métier qui interviennent à l'intérieur de cette zone. Néanmoins, les archives et les textes contemporains regorgent de procès entre ces deux "métiers".

Comment sont arbitrés les différends entre ces types de pêche ?

La législation locale repose sur un principe : accorder à chaque catégorie de pêcheurs la possibilité d'exploiter équitablement la mer et ses ressources. Donc de faire en sorte qu'un "métier" ne prenne pas le pas sur l'autre. Dans le vocabulaire de la pêche, le mot "métier" représente une spécialisation à l'intérieur du métier même de pêcheur. Faire le palangre, par exemple, c'est un "métier". Ainsi le mot métier recouvre plusieurs sens. Son sens courant en français, une catégorie de pêche (arts fixes/arts traînants), est, à l'intérieur d'une catégorie, une spécialité (palangre/filets). La législation vise donc à maintenir l'équilibre entre les différents "métiers". Mais ce n'est pas sa seule fonction.



© P. Box / Rapho

Vous parliez de législation locale.

Oui. Il existe en Méditerranée française une institution qui régle-mente et administre la pêche à l'échelle locale : les prud'homies de pêcheurs. C'est une institution qui n'a pas d'équivalent en France où, comme vous le savez, les activités de pêche relèvent d'une part de l'Etat qui y exerce son pouvoir par le biais de l'administration des Affaires maritimes, d'autre part d'usages locaux variant d'un port à un autre mais sans fondement institutionnel reconnu. Ce qui fait l'originalité de la côte méditerranéenne, c'est que ce droit coutumier y est assuré par de véritables institutions qui cumulent des rôles réglementaire, juridictionnel et disciplinaire pour tout ce qui touche au territoire marin. Cela évidemment dans le cadre général de la réglementation française de la pêche.

Pratiquement, chaque port possède sa prud'homie, sauf dans quelques cas comme Toulon ou Martigues qui regroupent sous leur tutelle plusieurs stations de pêche. Dans ce cas, chacune élit son représentant auprès de la prud'homie mère. Cette gestion de proximité présente un grand intérêt parce qu'elle est étroitement ajustée aux caractéristiques du milieu et à l'organisation sociale des populations qui l'exploitent. Les pêcheurs peuvent, quand ils le souhaitent, se réunir pour répondre à une "injonction" du terrain et ainsi gérer au coup par coup des problèmes locaux au terme de délibérations collectives, suivies d'un vote à la majorité. Cela serait impossible depuis Paris et encore plus depuis Bruxelles. D'une certaine manière, on pourrait dire que ces institutions pluriséculaires incarnent un projet très moderne en anticipant la décentralisation.

Comment se composent les prud'homies ?

Ces assemblées se composent de l'ensemble des patrons-pêcheurs en exercice ayant exploité pendant un an au moins les eaux de la prud'homie. Les prud'hommes sont les représentants élus de ces pêcheurs. Au nombre de trois, parfois plus, ils ont un mandat de trois ans et sont renouvelables après élection. Celles-ci se font à bulletin

secret, dans le local de la prud'homie, en présence de l'administrateur des Affaires maritimes. Autrefois, les prud'hommes, à l'issue du vote, prêtaient serment devant le tribunal de première instance : "Je jure de remplir avec conscience et loyauté les fonctions de prud'homme pêcheur." Ce qui, aujourd'hui, se fait plus familièrement dans la prud'homie.

Font-ils campagne ?

Non, avant l'élection nul besoin de campagne électorale. Les pêcheurs se connaissent en général depuis leur petite enfance et ils ont appris à pêcher ensemble. Ils savent très bien qui est qui, qui ne fera rien et qui fera quelque chose, qui sera un prud'homme sévère ou laxiste. Mais il est vrai que ces données sont aujourd'hui un peu brouillées par l'arrivée à la pêche de nouveaux venus poussés par la crise économique et le manque d'emplois. Il faudra quelques années pour en apprécier l'influence.

Pensez-vous que ces organisations traditionnelles permettront à la pêche méditerranéenne de faire face aux mutations à venir ?

Ces institutions sont aujourd'hui menacées. La pêche méditerranéenne se trouve actuellement à la charnière de deux mouvements dont l'harmonisation n'est pas encore réalisée — celui de l'Europe et son évolution interne. Aussi les pêcheurs se débattent-ils au sein de difficultés que les seuls moyens professionnels locaux ne peuvent aplanir. De nouvelles instances, nées après la guerre au niveau national, relaient en partie les prud'homies : les comités locaux des pêches qui gèrent notamment les affaires sociales des pêcheurs et les représentent au niveau national. Mais ceux-ci répondant ailleurs à un vide institutionnel sont venus



© P. Box / Rapho

60 80 100 120

**Un document du
13 octobre 1431**

Un parchemin du xv^e siècle atteste l'existence des prud'homies à cette époque, puisqu'il mentionne l'élection annuelle par les pêcheurs de Marseille : "Item que los dichs pescados puescan elegir cascun an en la festa de calenas quatre bons homes autres e los plus savis a lur poyssanssa los quals juron cascun an cant si eligeran de ben e lialment far lur uffici al taulier de mossen lo Veguier ensins con fan los autres officiers de la viella" (Idem que les pêcheurs puissent élire chaque année à la fête de Noël quatre autres "bons homes" compétents parmi les plus sages, que ceux-ci aient connaissance de toutes les choses par eux chapitrées. Ceux-ci jurent, chaque année lorsqu'ils seront élus, de faire bien et loyalement leur office devant M. le Viguier, comme le font les autres officiers de la ville).

100% Page 1

Saint Pierre,
protecteur des pêcheurs



se plaquer, en Méditerranée, sur un système existant, rodé par le temps et avec lequel ils ne sont pas toujours très en phase. La pratique de la pêche a été facilitée par les progrès techniques intervenus depuis quelque cinquante ans (moteurs et treuils de halage introduits depuis 1950, sondeurs, radios, sonars pour le repérage en mer vers 1970). Il faudrait aussi parler de l'augmentation de la puissance des moteurs depuis quelques années, mais dont je ne suis pas sûre qu'elle soit à mettre au compte du progrès étant donné la fragilité du milieu. Aussi l'organisation traditionnelle du métier qui avait une relative efficacité il y a encore une quinzaine d'années — et qui, à l'occasion, se montre encore très efficace — se trouve confrontée à de nouvelles contraintes de gestion et d'exploitation. La diversité des "métiers" qui offrait une certaine souplesse tend, pour des raisons à la fois écologiques et de marché, à des spécialisations qui les rendent plus fragile. Certains rapports institutionnels et sociaux qui formaient le ciment de la profession n'ont pas encore vraiment trouvé leur relais. Autant de mutations internes à la profession qui, dans le contexte actuel, européen comme national, rendent problématique l'avenir de cette "petite" pêche méditerranéenne.

L'origine de la prud'homie

Elle est l'héritière d'institutions de l'ancienne Provence et trouve son origine dans le mouvement général qui a donné naissance aux corporations. Celles de Marseille et de Collioure ont sans doute été les deux premières. A Marseille il s'agissait probablement d'une confrérie de pêcheurs, administrée par des consuls et prud'hommes, qui, reconnue par le seigneur du lieu, acquit un caractère légal et prit place parmi les droits et privilèges féodaux. A la Révolution, alors qu'étaient supprimées les corporations, la prud'homie de Marseille fut au contraire confirmée dans ses attributions. En effet, les prud'homies fonctionnent comme des institutions démocratiques et c'est sans doute ce qui a incité l'Assemblée constituante à encourager tous les autres ports de pêche à solliciter un décret pour obtenir une prud'homie. Dès lors, la côte méditerranéenne s'est progressivement couverte de prud'homies, organisées pour l'essentiel sur le modèle de Marseille. Ces institutions se démarquent du système français, mais se rattachent, en revanche, à un ensemble méditerranéen représenté par exemple par les *cofradias* en Espagne, les *consorzi* en Italie... On trouve aussi sur les rives du Maghreb des systèmes de gestion des espaces de pêche qui s'en rapprochent.